

Comede

Comité pour la santé des exilé.e.s

Formation

Accès aux soins et aux droits
des personnes étrangères

2024

Twitter | LinkedIn | YouTube | Facebook



Accès aux soins et aux droits des personnes étrangères

FORMATION

3 JOURS

20

21

22

MARS 2024

OBJECTIFS

CAS PRATIQUES ET
CONNAISSANCES
JURIDIQUES

- Maîtrise des dispositifs de protection maladie en France : connaître l'architecture du système français et son application aux ressortissants étrangers.
- Focus spécifiques sur certains publics : personnes nouvelles arrivées en France, mineur.e.s, demandeur.euse.s d'asile, vieux migrants et personnes âgées, citoyen.ne.s de l'Union européenne et personnes bénéficiaires de droits dans un autre Etat membre de l'Union européenne.
- Mise à jour sur la Complémentaire-santé-solidaire, AME, DSUV

PUBLICS VISÉS

- Professionnel-le-s et bénévoles participant à la prise en charge médicale, psychologique, sociale ou juridique de personnes étrangères
- Pas de prérequis supplémentaires attendus

OUTILS PÉDAGOGIQUES

FORMATS PAPIER
ET ÉLECTRONIQUE

- Guide Comede et notes d'actualisation complémentaires
- Recueil des textes de référence applicables aux thématiques choisies
- Fac-similé de documents administratifs
- Modèles de lettres à l'administration et de recours aux juridictions
- Supports de formation (diapositives et copies papier)
- Remise à chaque participant.e d'une mémoire USB contenant l'ensemble des ressources utilisées
- Documentation (fournie au format papier, et au format électronique sur stick mémoire USB)

DURÉE

- Trois jours : 18 heures de formation / de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

LIEU

- Comede l'Hôpital de Bicêtre, 78 rue du Général Leclerc, 94272 Le Kremlin Bicêtre (métro 7 Kremlin-Bicêtre)

COÛT

- 534 euros pour cette session de 3 jours

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à une semaine avant la date de la formation, sous réserve des places disponibles.

Merci de joindre l'équipe du Comede pour que nous puissions étudier les possibilités d'accueil d'une personne en situation de handicap.

PROGRAMME

Des modifications peuvent être apportées au programme avant le début de la formation. Pour rendre le contenu des interventions plus concret, nous vous invitons à venir avec des exemples de situations rencontrées dans votre pratique et si possible avec les documents administratifs associés anonymisés.

Attention : il ne s'agit pas d'une formation globale sur « l'entrée, le séjour et l'éloignement des étrangers », ni sur le « droit au séjour pour soins ».

Mercredi 20 mars : les fondamentaux

9H30 - 12H30

- **Révision sur le droit au séjour en France des étrangers** : Révisions méthodologiques ; travaux pratiques et partage d'expériences ; débrief et remise à niveau
- **Les quatre notions clés du système français de protection sociale (au sens large)** : résidence habituelle en France / ancienneté de présence / régularité du séjour / ancienneté de séjour régulier ou irrégulier
- **Protection maladie** : Architecture générale du système français ; Protection maladie des étrangers (dont focus AME et dispositif soins urgents et vitaux)

14H00 - 17H00

Jeudi 21 mars : approfondissements

9H30 - 12H30

- **Cas pratiques, points techniques et focus publics spécifiques** :
Il est proposé aux participant.e.s de venir avec des situations concrètes issues de leur pratique professionnelle avec les pièces de dossiers individuels anonymisés à analyser :
Points techniques dont : La définition de la régularité du séjour (la frontière assurance maladie vs AME) ; Durée des droits et durée du titre de séjour, et passage « assurance maladie vers AME » ; Date de début des droits par type de protection maladie, rétroactivité et factures hospitalières ; Justificatif d'identité et « identification » (identification, NIR, carte vitale)
Publics spécifiques. Exemples : demandeur-deuse-s d'asile / mineur-e-s, les catégories « sans droits ouvrables » et l'articulation avec les dispositifs de soins dits « gratuits » (permanences d'accès aux soins de santé PASS)
- **Migrants âgés** : focus protection maladie : titulaires d'une pension (retraite, réversion, invalidité, at-mp) de droit français, dont les titulaires d'une carte de séjour mention « retraité » ; l'article L160-3 du code de la sécurité sociale et la procédure dite « cnarefe »

14H00 - 17H00

Vendredi 22 mars : Thématiques spécifiques

9H30 - 12H30

- Citoyens UE (union européenne et états associés)
- Citoyens non-UE titulaires de droits dans un autre état membre UE

14H00 - 17H00

- Recours, lieux ressources, suivi de la formation et évaluation

Les sessions de formation du Comede s'inscrivent dans le cadre de la formation continue.

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation continue font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée au Comede doit être accompagnée ou suivie de sa confirmation.

- **Dès réception de la convention signée par le commanditaire, une convocation précisant le programme de la formation, le lieu et les horaires du stage est transmise, accompagnée du livret d'accueil du stagiaire.**

En début et fin de stage, une évaluation de niveau est proposée aux participant.e.s. A l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à chaque participant.e qui en fait la demande. Un formulaire d'évaluation globale de la formation est distribué aux stagiaires et transmis au commanditaire pour le retour sur le déroulé du stage.

Toute **annulation d'inscription** faite moins de 72 heures avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 50% du montant de la formation.

Les **frais d'hébergement et de repas** ne sont pas pris en compte dans le coût du stage.

Les **inscriptions sont ouvertes jusqu'à une semaine avant la date** de la formation, sous réserve des places disponibles.

Merci de joindre l'équipe du Comede pour que nous puissions étudier les possibilités d'accueil d'une personne en **situation de handicap**.

Le Comede organise également des formations sur site.

Pour plus de renseignements, nous joindre au 01.45.21.39.32 ou écrire à contact@comede.org